

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Menaces sur l'apprentissage

L'apprentissage, la «formation duale» comme on dit aujourd'hui, est menacé de divers côtés. Dans un long article intitulé «Pourquoi les patrons ne veulent plus d'apprentis», le journal *Bilan* N° 178 du 23 mars dernier remarque que les demandes d'apprentissages sont plus nombreuses que les offres, ce qui fait que, chaque année, un certain nombre de jeunes se trouvent sans emploi. L'enquête de *Bilan* montre que beaucoup de patrons sont découragés par l'insuffisance des connaissances de base de trop d'apprentis, mais aussi par leur manque d'énergie et d'intérêt pour le métier qu'ils ont choisi. Ils mettent l'école en cause, évidemment, mais aussi, non sans raison, l'éducation reçue à la maison.

En filigrane, l'enquête désigne une cause supplémentaire: la diminution du sens corporatif des patrons, la perte de leur sens des responsabilités à l'égard des générations qui suivent. L'une des fonctions traditionnelles de la corporation est d'assurer la pérennité du métier en transmettant non seulement les connaissances techniques, mais aussi l'amour du travail, et du travail bien fait. Cette transmission à la fois matérielle et morale est un élément fondamental du système. Interrogé par *Bilan*, le patron de l'entreprise Hentsch et Bovey, cinq employés et deux apprentis, le dit clairement: «Au niveau économique, on n'y trouve pas toujours notre compte, mais j'estime qu'il s'agit de mon devoir de transmettre, il y va de mon éthique de patron.» Plusieurs des patrons interrogés, sans formuler les choses aussi explicitement, se plient à cette exigence. D'autres se contentent de calculer les inconvénients et les avantages que l'opération représente pour eux.

La rapidité de l'évolution des techniques et les modifications constantes des réalités politiques et économiques fragilisent l'avenir de beaucoup d'entreprises. Des branches nouvelles naissent, d'autres disparaissent, toutes se modifient. Cette

absence de stabilité rapproche et restreint l'horizon des patrons. Il est difficile de consentir des sacrifices au nom d'un avenir incertain et fuyant. Quant aux entreprises étrangères installées chez nous, elles ne connaissent généralement même pas le système de formation duale. C'est ainsi qu'aujourd'hui, pas loin de septante pour cent des entreprises ne forment pas d'apprentis.

L'Accord de Bologne ne reconnaît pas la formation duale, ce qui fait que nous aurions en Suisse quelque huitante pour cent d'illettrés! Cela ne contribue pas à la réputation, à l'«image» de l'apprentissage auprès des jeunes. Quand demandera-t-on des comptes aux aveugles qui ont accepté et signé cet accord?

On ne doit pas sous-estimer non plus la persistance de l'idéologie de la lutte des classes dans les cerveaux socialistes: le patron, confondu avec l'investisseur sous le nom de capitaliste, reste l'ennemi de classe, et l'apprenti n'apprend jamais que les modalités de sa future exploitation par le grand capital. Seule la formation étatique est conforme au sens de l'Histoire. Le remplacement de l'apprentissage par des écoles des métiers est une tendance constante de la gauche.

Le groupe de réflexion *A Propos* a fait paraître en mars dernier une brochure intitulée «Quarante-quatre actions concrètes pour revaloriser la formation professionnelle en Suisse romande» qui actualise ces questions. Nous engageons nos lecteurs, en particulier les patrons et les enseignants, à en faire la lecture¹. Les auteurs soulignent les apports originaux du système dual: un accès immédiat du jeune à l'expérience des réalités économiques, son intégration à la société par le travail, son accession rapide à une certaine indépendance et à un certain sens des responsabilités. L'intégration sociale par l'économie est, semble-t-il, particulièrement efficace dans le cas des jeunes migrants. Pour l'entreprise, l'engagement

d'apprentis est un facteur d'humanisation et de rafraîchissement. Pour l'Etat, il représente un facteur de cohésion sociale... et aussi des économies considérables.

Les auteurs de la brochure énumèrent aussi leurs sujets de préoccupation quant à l'avenir de l'apprentissage. Ils mettent longuement en lumière la survalorisation du monde académique et de ses diplômés dans la société en général, chez les parents, les politiciens et l'administration, mais aussi chez les orienteurs professionnels. Il n'en va même pas différemment, ajouterons-nous, dans les syndicats. La brochure souligne aussi les préjugés de beaucoup d'enseignants vis-à-vis du monde économique, le désintérêt des politiques à l'égard de la formation professionnelle, les exigences administratives excessives et néanmoins croissantes qui finissent par dissuader les maîtres d'apprentissage.

Les suggestions d'*A Propos* visent à éloigner ces menaces et à préserver la formation duale. Les grandes lignes: familiariser les enseignants avec la vie de l'économie; obtenir de l'école une information plus complète sur les métiers; améliorer l'orientation professionnelle par un élargissement de la formation de ses responsables; élever les conditions d'entrée à l'université; éviter que les écoles de culture générale ne se substituent à l'apprentissage; limiter les écoles professionnelles aux nouveaux métiers et empêcher que certains CFC ne puissent être obtenus que par une voie scolaire, à l'exclusion de la voie d'apprentissage; accorder des privilèges aux entreprises formatrices; réduire les contraintes étatiques à l'égard des maîtres d'apprentissage; renforcer le souci déontologique chez les membres des associations professionnelles; favoriser l'apparition de l'esprit corporatif dans les nouvelles branches; promouvoir le système dual auprès des entreprises étrangères; mettre publiquement en valeur la réussite de per-

sonnes ayant bénéficié d'un apprentissage. Nous souscrivons pour l'essentiel à ces propositions. En particulier, on doit être reconnaissant aux auteurs de dénoncer l'obsession de notre société pour les études longues et le mépris corollaire dans lequel elle tient les métiers. La place nous manque pour présenter et critiquer les détails de leurs propositions. Nous y reviendrons à l'occasion.

Nous attirons l'attention des responsables d'*A Propos* sur une évolution structurelle qui menace indirectement la formation duale dans le Canton de Vaud et pourrait réduire leurs efforts à néant.

La réforme scolaire, on le sait, ne s'arrête jamais, sacrifiant éternellement un présent imparfait à un futur réputé parfait... aussi longtemps qu'on ne l'atteint pas. Nous tenons pour probable qu'une prochaine étape consistera à prolonger l'école obligatoire jusqu'à dix-huit ans. Cette étape s'inscrit en tous cas dans la logique des choses. Le frein à l'acquisition des connaissances, lié aux méthodes modernes qui demandent que l'élève découvre lui-même la matière enseignée, joint aux exigences croissantes des milieux de l'économie quant à la formation des futurs employés appellent cet allongement. Signe avant-coureur, la dixième année est en train de s'institutionnaliser. Cette prolongation de l'école obligatoire aurait pour corollaire une scolarisation progressive de la formation professionnelle, c'est-à-dire l'érosion puis la disparition de l'apprentissage.

On ne sauvera pas la formation duale sans restaurer une école obligatoire digne de ce nom. Nous souhaitons qu'*A Propos* consacre une partie de son travail d'analyse et de propositions à cet aspect des choses.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ *A propos* – Analyse et propositions politiques – Case postale 7141, 1002 Lausanne.

Quel avenir pour la Cathédrale et Romainmôtier?

Dans le rapport «Valeurs et priorités» présenté par le Conseil synodal de l'EERV et dont nous nous sommes fait l'écho dans la dernière édition¹, il est envisagé de faire de la Cathédrale de Lausanne et de Romainmôtier des «lieux phares de l'EERV».

Ne le sont-ils pas déjà? Romainmôtier, par le prestige de son histoire, la beauté de son site, l'atmosphère de prière et la liturgie (que certains qualifieraient de traditionnelle) qui marquent son prieré, attire de nombreux touristes, mariages et fidèles loin au dehors des frontières de notre Canton. La Cathédrale de Lausanne, elle, est le lieu de l'assermentation des magistrats en début de législature, de la cérémonie (peut-on encore l'appeler ainsi?) de consécration des pasteurs, des enterrements officiels, des célébrations œcuméniques mensuelles... Ces deux lieux de culte ont

d'ailleurs pour point commun, outre l'âge de leurs murs, de voir l'eucharistie être partagée chaque dimanche.

Que veut-on donc changer pour ces lieux chers au cœur des Vaudois? Nous craignons qu'opposant Eglise cantonale et paroisses et sous le couvert d'augmenter le rayonnement de ces lieux, le projet ne soit de les détacher de toute attache paroissiale. Ce serait une grave erreur, théologique et pratique.

L'Eglise universelle n'existe réellement que dans les Eglises locales qui la rendent présente aux fidèles. On ne peut être membre du corps mystique du Christ sans participer à la vie d'un de ses membres. Inversement, la communauté célébrant l'eucharistie autour de son officiant en communion avec les frères d'ailleurs et d'hier est pleinement épouse du Seigneur à cet endroit, à ce moment.

Plus prosaïquement, dans notre Eglise protestante ne connaissant ni chanoines, ni moines, seule une communauté paroissiale peut faire vivre un bâtiment. Sans un petit nombre de fidèles assurant présence régulière, intendance et accueil, Romainmôtier ou la Cathédrale ne seraient plus que des musées, où peuvent s'organiser de temps en temps un concert ou une célébration. Ils ne seraient plus des lieux d'Eglise, mais des

églises vides. Car ce qui fait le rayonnement spirituel de Romainmôtier ou de la Cathédrale, ce n'est pas d'abord leur architecture, mais leur histoire, leurs célébrations, la vie de prière de ceux qui les habitent.

OLIVIER KLUNGE

¹ *La Nation* N° 1762, *Quand l'EERV sonde l'âme des Vaudois*.

Les taureaux-nourrices

Le Journal *AGRI* du 8 juillet, décrivant les fédérations d'élevage bovin, nous apprend que l'Association suisse des vaches nourrices et mères, qui compte 842 éleveurs, annonce «9'991 animaux inscrits au herdbook, dont 8'594 fe-

melles». Il y a donc 1'397 mâles parmi les nourrices et mères. Faut-il saluer cette avancée dans la lutte contre la discrimination sexiste? Ou craindre que la vie aille de mâle en pis?

C.

D'une morale à une autre

Les interminables polémiques qui entretiennent le débat sur les étrangers en général et les requérants d'asile déboutés en particulier sont en bonne partie le produit d'une absurde confusion entre deux ordres d'exigences: celles de la morale individuelle et celles de l'intérêt général.

Les exigences de la morale individuelle (pour nous, d'inspiration chrétienne) sont connues et hors de discussion: le devoir d'assistance et d'hospitalité, l'esprit de service, le pardon des offenses, le respect de la parole donnée... et quelques autres. Tout cela peut justifier, voire imposer des sacrifices, des renoncements, des charges supplémentaires. Il appartient à chacun de se comporter en conséquence, dans la mesure de ses moyens et de ses convictions.

Les exigences de l'intérêt général sont tout autres. Les magistrats et autres détenteurs du pouvoir ont pour premier devoir d'assurer la survie – dans la liberté, la sécurité, la prospérité – d'un peuple donné sur un territoire donné. Ce souci n'est pas synonyme d'égoïsme et implique au contraire des collaborations multiples; mais il peut justifier des décisions ou des actes qui seraient inadmissibles de la part d'un particulier: le policier qui passe les menottes, le juge qui refuse le sursis, le soldat qui ouvre le feu obéissent à de tout autres règles.

En particulier, le détenteur du pouvoir compétent qui refuse l'entrée d'un étranger ou impose son départ ne manque pas à un devoir d'hospitalité; sa décision reste discutable certes – il y a des procédures pour cela – mais à partir d'autres critères.

Cette distinction fondamentale ne signifie pourtant pas que magistrats et fonctionnaires peuvent faire n'importe quoi. L'intérêt général – toujours lui! – exige qu'ils agissent dans le cadre de la loi – l'Etat de droit! –, qu'ils respectent la dignité des personnes, qu'ils restent attentifs à la critique. C'est ainsi que prend toute sa valeur une autre morale – appelons-la morale d'Etat, à ne pas confondre avec raison d'Etat – différente de la morale individuelle, mais tout aussi légitime dans son domaine propre. Une morale d'Etat correcte, connue et respectée contribue à donner au pays une «image de marque» favorable à l'extérieur, ce qui n'est pas négligeable du point de vue de notre influence, de notre indépendance et de notre sécurité.

Seulement voilà... Des mesures rigoureuses, motivées par le souci prioritaire de l'intérêt général, peuvent engendrer des situations particulières pénibles, voire dramatiques. On pense bien sûr aux familles refoulées à la frontière ou menacées de l'être au besoin par la force.

Peut-on aborder ce sujet brûlant sans risquer d'être accusé, selon la formule

d'un chroniqueur généralement mieux inspiré (dans *24 heures* des 11-12 juin) de «totalitarisme juridique»? Essayons, en commençant par rappeler une évidence: personne ne propose d'accueillir tous les étrangers qui le désirent, mais personne non plus ne propose de n'en tolérer aucun. Le régime applicable se situera forcément quelque part entre ces deux extrêmes également inacceptables. Il aura donc nécessairement une limite à tracer, par conséquent des cas difficiles à régler, voire douloureux parce que proches de cette limite. Etat de droit ou pas, on ne peut pas faire mieux et il est vain d'accuser un totalitarisme juridique, au nom d'un totalitarisme libéral qui ne vaut pas mieux. La morale individuelle justifie – ou commande – d'atténuer autant que possible la dureté des mesures d'exécution ordonnées régulièrement et conformes à la morale d'Etat, mais sans les remettre en question après épuisement des voies légales. Laissez donc à César ce qui est à César!

Et pourtant, en rester là, ce serait s'exposer au reproche de totalitarisme juridique. Oui, il y a une issue au drame né d'une décision conforme à la morale d'Etat mais insupportable au regard de la morale individuelle: c'est le refus catégorique de s'en accommoder, mais à la stricte condition d'en assumer personnellement les conséquences. Voici revenir au cœur de l'actualité l'exemple

d'Antigone bravant les ordres de Créon, grande dans sa révolte parce qu'elle l'a payée de sa vie. Plus près de nous, le chef de la police saint-galloise a été puni et révoqué pour avoir établi de nombreux faux permettant l'entrée des Juifs d'Autriche qui fuyaient l'Anschluss: sanction justifiée, mais épreuve dont l'homme est sorti la tête haute, pour en avoir pris le risque en conscience.

Il est facile – et souvent de bon rendement électoral – de lancer des appels enflammés à la contestation lorsqu'on n'en subit soi-même aucune conséquence. Notre grand Vinet, qu'on cite volontiers à l'appui d'actes de désobéissance, encourageait bien à braver les lois immorales, mais ne s'opposait pas à ce que cette résistance fût sanctionnée.

Dans ces domaines où morale individuelle et morale d'Etat s'affrontent, la position des gouvernements élus démocratiquement est délicate, parce que les magistrats soucieux de leur premier devoir – la sauvegarde de l'intérêt général et à long terme – peut les amener à prendre des décisions criticables au regard de la morale individuelle et donc d'une partie de leurs électeurs. Mais c'est leur faire une bien mauvaise querelle que de le leur reprocher. Certains bons paroissiens prompts à manifester feraient mieux de les soutenir dans leurs prières.

PHILIBERT MURET

Revue de presse

Un mythe à dégonfler

Dans *l'Hebdo* du 30.06.2005 («Le mythe de la cohésion linguistique»), M. Vincent Kaufmann, professeur de français à l'Université de Saint-Gall, dénonce le faux débat sur la nécessité d'enseigner en priorité une langue nationale. On entretient cette polémique

[...] laborieusement, avec des arguments eux aussi faux, notamment celui de la cohésion nationale. A qui veut-on faire croire que les balbutiements qui tiennent lieu de compétence dans une langue étrangère nationale à la fin de la scolarité obligatoire, de part et d'autre de la Sarine, contribuent en quoi que ce soit à la cohésion nationale? [...]

La cohésion nationale tient beaucoup moins au bilinguisme que nos concitoyens qu'au mythe du bilinguisme (et pendant qu'on y est au mythe du trilinguisme: car sinon on ne voit pas pourquoi le Tessin s'obstinerait à ne pas faire sécession). A force de se rengorger fièrement devant les étrangers admiratifs et surpris d'apprendre que la Suisse est multilingue, nos concitoyens semblent s'être persuadés que chacun d'entre eux pris individuellement était au moins trilingue, alors que depuis les origines de la Confédération moderne, celle-ci tourne sur quelques milliers, puis quelques dizaines de milliers de fonctionnaires et de cadres maîtrisant effectivement deux ou trois langues nationales. En privilégiant l'anglais, Zurich et les autres cantons de Suisse orientale s'attaquent à l'un de nos mythes fondateurs, et c'est ce qu'on leur pardonne le moins. C'est un peu comme si un illuminé venait nous annoncer que les CFF ne sont pas la meilleure compagnie ferroviaire du monde.

En plus de l'anglais, la connaissance des autres langues de notre pays est nécessaire et utile à un certain nombre de Suisses. Mais la cohésion «nationale» (nous dirions confédérale) n'a jamais

tenu à une communauté linguistique. Ce qui depuis des siècles a poussé les cantons à vivre ensemble malgré leur diversité, c'est une communauté d'intérêts et de défense face à l'étranger. La cohésion confédérale linguistique est un mythe à dégonfler, d'autant plus que certains politiciens sont prêts à s'en servir pour instaurer une centralisation fédérale en matière scolaire.

Un débat équivoque

Une annonce dans *La Liberté* du 7.07.2005 nous a fait sursauter:

Redessiner la Broye: La Liberté organise un débat public, avec les conseillers d'Etat François Marthaler et Pascal Corminboeuf, mardi 23 août à Corcelles-près-Payerne.

Questions:

1. Qu'entend-on par «redessiner la Broye»? Attirer des industries nouvelles dans la région? Développer certaines tâches communes à Vaud et Fribourg? Etablir des relations de bons voisinage? Est-ce que la COREB (qui se consacre au développement économique), les préfets, autorités communales, éventuellement chefs de service ne pourraient pas le faire? Nous ne voyons pas en quoi la présence d'un conseiller d'Etat est nécessaire.
2. S'agit-il au contraire de remanier de façon plus «rationnelle» les frontières cantonales enchevêtrées? Puisqu'on redécoupe les districts, vait-on aussi redécouper les cantons? Dans l'état de débâcle financière et de faiblesse politique où se trouve notre Canton, nous estimons qu'il est dangereux qu'un conseiller d'Etat entame une telle discussion.

Conclusion: nous ne voyons pas ce que M. Marthaler va faire à Corcelles.

Des «valeurs» démocratiques

Dans son «Edito» du 8.07.2005. (*24 heures*: «Briser l'engrenage»)

M. Jacques Poget tente de déceler les causes du terrorisme (tragédies africaines, catastrophes climatiques, exploitation des pays pauvres). La liste n'est pas exhaustive et nous ne saurions dire si M. Poget a découvert ou non la cause essentielle. Ce qui nous intéresse, c'est sa conclusion. Pour remédier à toutes ces causes et désarmer le terrorisme...

Il faut beaucoup de force morale et de courage politique - ces valeurs qui devraient par définition être l'apanage non des terroristes mais des démocraties.

E. J.

Qui a écrit cela?

Nous appartenons à un district éloigné de Lausanne, où une partie de la population revendique un rattachement au Canton de Fribourg. Cette tendance représente les différentes opinions que nous retrouvons au sein de la Municipalité, et qui correspondent à des intérêts économiques et scolaires de chaque citoyen. Ce débat est nécessaire pour rappeler à nos dirigeants de Lausanne, l'importance d'une certaine proximité dans la nouvelle organisation de l'Etat.

Nous sommes vaudois, nous participons à l'activité politique vaudoise, nous sommes membres actifs de diverses associations professionnelles vaudoises, certainement nous collaborons dans la région avec nos voisins fribourgeois. Mais nous ne sommes pas encore prêts d'être Fribourgeois!

Ces lignes sont tirées de la présentation de la commune d'Oleyres par son syndic, M. Yves Nicolier, dans la *Feuille des Avis officiels* du 30 novembre 2004. Aucun lecteur n'a fourni la bonne réponse.

Savoir que les petits Suisses n'obtiennent pas de si mauvais résultats aux

M. Poget a bien raison de parler au conditionnel. Nous ne voyons pas d'ailleurs pourquoi la «force morale et le courage politique» seraient l'apanage de la démocratie. Il nous semble que tout au contraire nos démocraties modernes, sauf rares exceptions, se caractérisent par des luttes partisans stériles et pas très morales et par l'absence d'une politique courageuse à long terme, d'ailleurs impossible quand le pouvoir passe de l'une à l'autre faction au gré des variations électorales.

tests PISA ne rassure pas le père de famille auteur de notre nouvelle citation.

Je suis amer de constater, en effectuant mon propre petit test «PISA» auprès de mes deux fils, qu'après 9 ans d'enseignement, dont l'école secondaire, ils ne savaient toujours pas que la chaleur n'est rien d'autre que l'agitation des molécules. Ils ne savent pas énumérer les trois états d'agrégat – à savoir solide, liquide, gazeux. Ils n'ont jamais entendu souffler mot de la géographie, de l'histoire ou des institutions politiques des Etats-Unis, mais ils ont traité plusieurs fois des pauvres Indiens.

Comme conclusion, je rappelle aux écoles et aux instituteurs qu'ils se ridiculisent s'ils se limitent à enseigner «les méthodes», quitte à négliger complètement un certain savoir de base. Et tant pis si ce savoir passe par l'effort d'apprendre par cœur. Qui plus est, seul le fait de connaître ces données de base permet d'appliquer des méthodes. Il faut du liquide dans un verre réactif...

Le premier lecteur à nous donner la référence exacte gagne un abonnement d'une année à la *Nation*.

Nouvelles taxes auto : pourquoi pas, mais attention au piège !

Le Conseil d'Etat projette de modifier le système de calcul des taxes des automobiles. De quoi s'agit-il ? Depuis plusieurs décennies, les voitures sont taxées en fonction de la cylindrée. Ce système se justifiait à l'époque où existait une étroite relation entre la cylindrée et la catégorie : dans les années soixante, une Coccinelle Volkswagen était pourvue d'un moteur 4 cylindres de 1,2 l tandis qu'une Jaguar MK II réjouissait les mélomanes avertis avec son 6 cylindres en ligne de 3,8 l issu de la compétition. On ne pouvait pas confondre. Aujourd'hui, les cartes sont brouillées. Généralement, la relation cylindrée/catégorie demeure pertinente : si on évoque les 6 l d'une Twingo, chacun sait qu'on parle de la consommation et non de la taille du moteur. Toutefois les constructeurs, pour varier leur offre sur le marché, proposent actuellement plusieurs motorisations pour le même châssis. Ainsi est-il possible d'acquérir une Golf équipée d'un V6 de 3,2 l et 250 CV ou, à l'autre extrémité, une Jaguar cachant sous son capot un modeste 4 cylindres diesel de 2 l de provenance fort roturière : il est emprunté à la Ford Mondeo. *Shocking!* Ses cent quinze chevaux ne forment de toute évidence pas une écurie de pur-sang.

S'appuyant sur la constatation que les voitures sont devenues plus lourdes et plus puissantes, le Conseil d'Etat suggère l'application d'un barème tenant compte de ces deux facteurs. Jusqu'à 2 tonnes de poids total, ce sera 15 centimes le kilo et 30 centimes au-delà. Le kilowatt coûtera 2 francs jusqu'à 100 kW (100 kW = 136 CV), 3 francs passé cette limite. Les diesels équipés de filtre à particules et les moteurs à essence produisant moins de 120 g de CO₂ par kilomètre bénéficieront d'un rabais de moitié de la taxe.

A première vue, cette nouvelle loi apparaît un tantinet démagogique, puisqu'on

nous promet que les deux tiers des automobilistes devraient voir leur taxe baisser. Que les riches paient ! Surtout les propriétaires des arrogants tout-terrain surpuissants qui ne quittent jamais le bitume. Dernier exemple en date : le nouveau Volkswagen Touareg V12 Sport, 48 soupapes, 6 litres (cette fois, il s'agit bien de la cylindrée !), 450 CV, 2600 kg à vide (donc environ 3,5 tonnes en pleine charge), vitesse limitée électroniquement à 250 km/h. Avec le pied léger, on ne devrait pas consommer plus de 19 litres, en rejetant dans l'atmosphère 382 g/km de CO₂. Un tel véhicule (160000 francs pour une voiture populaire !) est une provocation contre le politiquement correct et l'écologie. Mais quand on peut s'offrir un train de pneus à 3500 francs, il est mal venu de rechigner devant les quelque 1500 francs de taxe cantonale.

Si les autos sont plus lourdes aujourd'hui, malgré l'utilisation de matières synthétiques légères et de tôles trois fois plus minces qu'autrefois, c'est à cause de la richesse de l'équipement de confort embarqué (climatisation, vitres électriques, radio CD, GPS, etc.), mais aussi à cause des normes de sécurité (renforts latéraux, coussins gonflables, épaisseur des montants, etc.) Dès lors, on peut se demander s'il est pertinent de viser le poids, ainsi que la puissance dont l'accroissement est rendu nécessaire pour compenser le surcroît pondéral. La puissance est un facteur de sécurité, lors de dépassements par exemple. Dans un même temps, les autos polluent de moins en moins. Techniquement, il serait possible de réduire le poids des autos actuelles, mais ce serait en recourant à des matériaux trop coûteux (aluminium, titane, etc.) Le problème est donc économique. Vu la taille de notre pays, dépourvu d'industrie automobile, les mesures fiscales vaudoises ne peuvent prétendre

avoir d'effet incitatif auprès des constructeurs.

Pour autant que la taxe auto ait une influence à l'heure du choix d'une automobile, ce qui ne paraît guère être le cas, les nouvelles mesures vont favoriser deux types de véhicules : tout d'abord les diesels modernes équipés de filtre à particules. L'avantage d'un moteur diesel par rapport à un moteur à essence de puissance équivalente est d'offrir plus de force à bas régime. Par exemple, le 1,6 litre HDI de Peugeot et Citroën, qui équipe de nombreux modèles de toutes tailles (du petit cabriolet au break familial), avec 81 kW (110 CV), dispose d'un couple généreux de 260 Nm, alors qu'un moteur à essence de même dimension se contenterait d'environ 180 Nm, à un régime plus élevé, donc moins exploitable dans les conditions de trafic ordinaire.

Les autres voitures favorisées par les nouvelles taxes sont les petites citadines. Par exemple, le récent trio de clones fabriqués en Tchèque pour Toyota et PSA (Toyota Aygo, Peugeot 107 et Citroën C1) avec son petit 3 cylindres de 1000 cm³ et 50 kW n'émet que 109 g/km de CO₂. Il bénéficie donc du bonus écologique de 50 %, ce qui est pratiquement inaccessible à une auto essence de catégorie moyenne. Les petites autos de faible cylindrée sont ordinairement des seconds véhicules : un monospace pour la famille et une Polo pour aller au boulot. L'abaissement des taxes risque de multiplier le parc des «voitures de madame», puisqu'il ne sera désormais pas trop désavantageux de posséder deux, voire trois immatriculations par foyer.

Charles-Louis Rochat, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, prétend serrer de plus près les évolutions technologiques grâce au nouveau mode de calcul. Ce n'est que partiellement vrai : la presse a assez démontré qu'il serait dé-

sormais plus avantageux de rouler, à puissance égale, en cabriolet frimeur à deux places qu'en monospace de père de famille. Un autre exemple est le nouveau Lexus RX 400h : encore un de ces 4x4 honnis, de 2 tonnes à vide et 272 CV, 200 km/h en vitesse de pointe et 7,6 secondes pour atteindre 100 km/h. Alors, l'horreur écologique absolue ? Justement pas. Ce pachyderme associe deux moteurs électriques à un moteur thermique ordinaire, technologie déjà exploitée par la Toyota Prius. Les batteries se rechargent par récupération de l'énergie cinétique. Jusqu'à 50 km/h, seuls les moteurs électriques propulsent le véhicule dans un silence de crypte romane et sans le moindre rejet toxique. Les émissions de CO₂ correspondent à ceux d'une honnête berline de catégorie moyenne, tout comme la consommation (8,1 litres/100 km) Le hic, c'est qu'il pèse 165 kg de plus que la version ordinaire à essence (RX 300), qu'il est plus puissant de 68 CV, et que cette technologie de pointe a un prix : environ 10000 francs de surcoût. Le client potentiel n'est donc pas incité à investir cette somme dans ce tout-terrain vert si bien élevé, étant donné qu'il sera pénalisé par des taxes plus lourdes.

En reconnaissant le caractère marginal de ce dernier exemple, on doit admettre que les propositions du Conseil d'Etat sont globalement acceptables. Ce qui ne l'est pas du tout, c'est la compétence qu'il s'attribue de réviser seul le barème. Charles-Louis Rochat affirme que «le gouvernement doit pouvoir réagir rapidement à l'évolution du marché et s'adapter aux modifications à venir dans le secteur de l'automobile» (24 heures, 7 juillet 2005). Nous y voyons surtout un moyen facile de combler les trous de la trésorerie cantonale. Face à cela, l'automobiliste-vache-à-lait reste résolument dubitatif.

JEAN-BLAISE ROCHAT

Concurrence, centralisation, contradictions

Ecoutez ! M. Charles Kleiber, directeur du nouveau Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, insister sur la nécessité d'un pilotage du système des hautes écoles. Les propositions actuellement à l'étude tendent à simplifier, améliorer et renforcer ce pilotage. Cette exigence ne procède pas d'une volonté de centralisation, mais de la nécessité de concevoir les hautes écoles de notre pays comme un système cohérent, formant l'espace suisse d'enseignement et de recherche, à l'intérieur duquel les hautes écoles peuvent jouer la carte de la diversité et de la concurrence tout en étant appelées à développer des profils spécifiques dans certains domaines où il s'agit de répartir les tâches.

On apprécie la parade qui consiste à remplacer le mot honni de centralisation par son équivalent en forme d'euphémisme. Avec de pareilles atténuations, M. Kleiber pourrait nous rassurer sur n'importe quel problème. On le verrait bien vanter la hausse d'impôts : il ne s'agit pas d'augmentation, mais du simple passage d'un impôt prélevant un pourcentage donné à un impôt prélevant un pourcentage supérieur. Ou encore : vous craignez les attentats ? Mais il ne s'agit pas d'attentats, au contraire, on a plutôt affaire à un espace public dans lequel des bombes sont réparties au mieux pour tuer des gens selon un plan coordonné. Sérieusement, l'esquive est un peu grossière. Car le fameux «pilotage», dont M. Kleiber nous assure qu'il n'a rien à voir avec une quelconque centralisation, suppose naturellement un pilote. Las ! On devine déjà qui sera aux commandes. Quand il nous parle de «espace cohérent»,

de «concurrence» ou de «meilleure répartition des ressources», M. Kleiber veut dire que la formation en Suisse ira mieux si c'est lui qui la dirige.

Cette évidence nous permet de ne pas vouer une rancune particulière au secrétaire d'Etat. Après tout, il défend son fromage. Ce sont les décideurs cantonaux, les politiques et les médias vaudois et suisses qui doivent se rendre compte à quel point une centralisation même partielle serait néfaste. Il nous paraît d'abord impossible de dégauger une politique commune de formation au niveau fédéral parce que les Etats qui composent la Confédération n'ont pas de but commun en la matière. En principe donc, le poste même de M. Kleiber n'a aucune raison d'être. Mais admettons (pure hypothèse) que la supervision des universités et hautes écoles soit confiée aux «fédéraux» : arriverait-on à une meilleure répartition des coûts, par exemple en regroupant les ressources en «pôles de compétence» ? C'est très improbable. Le simple ajout d'un échelon supérieur pour gérer ces manœuvres coûterait très cher. Ajoutez à cela les réformes nécessaires ; les indispensables contrôles pour s'assurer que, de Saint-Gall à Genève, les décisions soient suivies ; le nivellement des salaires, chacun voulant être traité également par le décideur fédéral ; le foisonnement bureaucratique qui résulterait de toutes ces mesures : vous avouerez que les maigres économies dégagées par quelques fusions ou regroupements risquent d'être englouties dans l'augmentation des dépenses.

De plus, les équilibres linguistiques, régionaux, etc. devront entrer en ligne de

compte au moment de répartir les ressources. L'administration fédérale sera régulièrement condamnée à choisir entre deux maux : soit favoriser une région pour des critères scientifiques, créant un sentiment d'injustice dans les régions défavorisées, soit favoriser ces dernières au détriment des plus productives, qui se sentiraient à leur tour lésées d'un point de vue scientifique. Aucun des maux cités plus haut ne peut se produire lorsque chaque canton s'occupe de sa propre politique de formation (ce qui ne les empêche évidemment pas de collaborer !).

Mais M. Kleiber nous donne encore une raison de rejeter ses projets. Il parle à la fois de concurrence² entre les établissements (prétendu gage de qualité) et de meilleure répartition des tâches. Or les regroupements et spécialisations en «pôles» sont exactement le contraire d'une mise en concurrence. Comment peut-on à la fois assigner des spécialisations différentes aux établissements et pousser à ce qu'ils se concurrencent ? Le caractère idéologique et incohérent de ces propos reflète ici un grave manque de réalisme.

Bien sûr, on parle de «société du savoir», de la nécessité d'offrir une «formation de haut niveau pour les étudiants suisses et étrangers aspirant à l'excellence», d'apparaître dans les classements américains ou anglais, d'harmoniser les diplômes à l'échelle européenne. Tout ceci est bien beau, mais il serait plus réaliste de considérer vers quoi tend toute politique de formation, autrement dit le bien d'un pays. Avant tout, une université ou haute école doit répondre aux besoins intellectuels de

sa région – elle n'en vise pas moins l'excellence pour autant. Ayant cela en tête, les dirigeants cesseraient de courir après les mirages de systèmes prétendus plus efficaces pour se concentrer sur la gestion optimale des institutions existantes (car ce n'est pas là leur moindre mérite), ancrées et justifiées par leur mission locale.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ *Civitas* (Revue de société et politique de la Société des Etudiants Suisses), mai/juin 2005, p. 17.

² La concurrence est au cœur du «système de Bologne» qui uniformise les diplômes en quantifiant le travail de l'étudiant au moyen de points. Le but est de favoriser la mobilité des étudiants afin qu'ils choisissent la meilleure offre, ce qui aurait pour effet de placer les établissements en concurrence.

³ Du reste, les sondages auprès des étudiants révèlent que le premier critère lors du choix d'une université reste la proximité de leur domicile.

LA NATION

Rédacteur responsable :
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration :
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8 h - 10 h)
Fax 021 312 67 14

Internet : www.ligue-vaudoise.ch
Courriel : courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

Lublin

Lublin est une ville d'un peu plus de 350'000 habitants à l'est de la Pologne, à 150 kilomètres au sud-est de Varsovie. Fondée au XII^e siècle, elle a par la suite été au centre de l'alliance entre la Pologne et la Lituanie. Depuis les déplacements de frontières survenus à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la ville se trouve à moins de 100 kilomètres de l'Ukraine et de la Biélorussie.

Malgré son château, ses anciennes maisons, ses nombreuses églises, ses rues piétonnes, ses parcs, Lublin n'est ni une destination touristique comme Cracovie, ni une grande ville internationale comme Varsovie. Les hôtels fréquentés autrefois par des dignitaires du parti communiste ont aujourd'hui de la peine à se trouver une clientèle. Lublin apparaît donc comme une ville polonaise « normale » où l'on rencontre essentiellement... des Polonais, fait remarquable aux yeux d'un Lausannois en visite dans cette lointaine contrée !

Le communisme semble avoir tenu la Pologne à l'écart de l'évolution du monde occidental, pour le pire mais aussi pour le meilleur. Ici, pas de bandes de « jeunes » saccageant les promenades publiques et marquant leur territoire à coups de spray, ni de vendeurs de drogue tenant étal sur les places de la ville. Les blocs d'immeubles locatifs, lugubres de loin, offrent l'image de quartiers calmes et propres lorsqu'on s'y aventure. Au centre-ville, on déambule agréablement au milieu des terrasses et des boutiques, comme chez nous il y a vingt ans.

La Pologne reste – pour combien d'années encore ? – un lieu de contrastes chronologiques. Des chevaux y tirent des charrettes et des charrettes. L'architecture et le parc automobile sont partiellement marqués par l'époque communiste. Mais la brusque ouverture à l'Ouest a suscité, depuis quinze ans, une vague – plus ou moins désordonnée – de créations d'entreprises modernes et de développements technologiques dernier cri. Quitte à sau-

ter peut-être quelques étapes, la population a adopté très naturellement le téléphone portable et l'ordinateur. Tout le pays donne une impression de dynamisme et de débrouillardise. Une fois terminées les palabres où l'on soupire sur la vie difficile et le gouvernement qui ne fait rien, chacun se met au travail et trouve quelque chose à cultiver, à produire, à vendre. La plupart des familles habitent leur propre maison entourée d'un terrain sur lequel elles peuvent cultiver des fleurs ou des arbustes, installer un dépôt de métal recyclé, construire un petit atelier qu'elles loueront à un artisan, à un coiffeur ou à un marchand d'habits.

Malgré cela, la vie reste relativement difficile. Les aînés se méfient de l'Union européenne dans laquelle ils voient un ferment de dégénérescence pour leur patrie, mais les plus jeunes préfèrent parler des nouveaux débouchés commerciaux qui s'offrent à eux et de l'afflux des capitaux européens qui permettront de moderniser les infrastructures. La perspective d'aller travailler à l'étranger ne séduit pas que les plombiers, et la Suisse évoque toujours l'espoir d'emplois bien rémunérés dans un cadre de vie idyllique. Pour eux comme pour nous, il faut pourtant souhaiter que la Pologne se développe et s'enrichisse sur ses propres terres – même si quelques-uns de nos plus fiefés réactionnaires chuchotent qu'ils ne verraient pas d'un mauvais œil un afflux chez nous d'Européens chrétiens et volontiers conservateurs...

De fait, si la Suisse représente un pays de cocagne économique aux yeux de nombreux Polonais, la Pologne peut exercer quant à elle un indéniable attrait sur ceux d'entre nous qui ne se reconnaissent pas dans les formes actuelles du progrès et de la modernité et éprouvent secrètement la nostalgie d'une Europe plus traditionnelle ! La traversée du pays rappelle quelque chose de la « France profonde » des manuels scolaires d'autrefois. On perçoit la présence d'un peuple plus que

d'une population. On découvre une nation, et non un simple Etat. Des liens communautaires solides existent. La famille bien sûr, mais aussi l'Eglise catholique, plus ou moins appréciée ou critiquée, mais puissante et respectée et jouant manifestement son rôle de ciment de la société. Il est impressionnant de voir à toute heure du jour, en pleine ville, des gens entrer dans une église pour y prier quelques minutes avant de poursuivre leurs activités. Assister à la messe du dimanche matin dans la grande église moderne d'un quartier du sud de Lublin est un moment de pure béatitude. Chaque banc est plein. De nombreuses personnes se tiennent debout dans les couloirs latéraux, d'autres près de la porte d'entrée. Au total, ce sont plusieurs centaines d'habitants des alentours qui sont présents – sachant qu'il y a une autre église un petit kilomètre auparavant. Des personnes âgées, des adultes, des familles avec des enfants, des jeunes gens, certains en habits du dimanche, d'autres en vêtements de sport, quelques loubards aussi qui semblent venus là par crainte de ce qui pourrait leur arriver s'ils ne venaient pas. Autant de gens attentifs à la parole d'un prêtre en robe blanche et chasuble verte lisant la Bible à haute vitesse, sans y mêler ses états d'âmes et ses doutes existentiels, sans accompagnement de guitares ou de tambourins. L'étranger qui ne comprend (presque) pas un mot se sent malgré cela transporté par la force de la cérémonie et la ferveur et l'unité de l'assemblée.

Pour se rendre à Lublin, on peut prendre l'avion jusqu'à Varsovie, puis le car ou le train. Si l'on préfère éprouver l'Europe à ses justes dimensions, ressentir son étendue dans nos mains et nos pieds engourdis, il faut compter deux jours de voiture. Passer par l'Autriche, dormir à Vienne, puis traverser la Slovaquie et la chaîne des Tatras, redescendre sur Cracovie et enfin longer le cours de la Vistule en direction du nord-est. Ou alors, l'année suivante, partir par l'Allemagne, passer

une nuit dans la magnifique ville de Dresde et traverser ensuite la Pologne dans toute sa largeur.

Les routes polonaises sont souvent de fascinantes lignes droites qui rejoignent l'horizon entre deux rangées de hauts peupliers – des arbres qui, chez nous, auraient été abattus au nom de la sacro-sainte sécurité routière ! L'état des chaussées s'améliore d'année en année. Des travaux importants sont entrepris – pas toujours avec le soin nécessaire car même le bitume récent est souvent déjà défoncé. Les panneaux indicateurs permettent de se diriger facilement. Il faut en revanche s'habituer au style de conduite du pays. Savoir qu'une voiture peut dépasser sans crier gare, que le véhicule dépassé doit se tirer à droite et que ceux qui viennent en face doivent faire de même pour qu'il y ait de la place pour trois. Une fois qu'on a compris, tout se passe bien. Les Polonais se soucient peu des règles de circulation, mais ils ne sont pas agressifs comme les Français. Jamais de coups de klaxon, d'appels de phares ou de gestes rageurs : les véhicules lents sont fréquents, il y a de la place pour tout le monde. Les piétons n'ont pas la priorité, personne n'aurait l'idée de leur céder le passage, mais lorsque l'un d'eux ose enfin s'aventurer sur la route, les automobilistes s'arrêtent naturellement et sans animosité.

A Lublin, le cœur de la ville, sur une colline, est contourné au nord et à l'est par de larges boulevards où s'écoule aussi bien le trafic local que celui des longues semi-remorques assurant les transports internationaux. Ces camions omniprésents apportent leur part de rêve au pays en évoquant les horizons encore plus lointains de l'Est de l'Europe. Des horizons infiniment plats dans la ligne desquels le regard se perd depuis une esplanade de la vieille ville où subsistent les restes d'anciens murs en pierre sur lesquels les passants s'arrêtent, s'asseyent et gravent leur nom.

P.-G. BIERI

Aspects de la vie vaudoise réunis par Frédéric Monnier

Concerts estivaux

(fm) Pour la quatorzième année consécutive, et toujours avec le même enthousiasme, le chef de chœur Christophe Gesseney organise son traditionnel stage Musique Montagne aux Diablerets, stage réunissant des choristes de Suisse essentiellement, mais aussi de France, de Belgique et d'Allemagne. Cette année, une œuvre phare du répertoire choral est au menu : *Le Messie* de Händel. Trois concerts clôtureront les deux semaines de travail intensif (ponctué, tous les deux ou trois jours, de randonnées non moins intensives !) : jeudi 28 juillet à 20 heures à la salle des Congrès des Diablerets, vendredi 29 juillet, 20h30 à l'église catholique de Montreux, et enfin le samedi 30 juillet, 20h30 à la cathédrale de Lausanne.

Guillaume le Bâtard conquiert Romainmôtier

(fm) « Mais on n'est plus au Moyen Age ! » entend-on encore souvent dire (notamment dans les discours politiques ou sur l'école) pour stigmatiser une époque censée accumuler toutes les horreurs dont est capable l'être humain. Pourtant, l'intérêt, voire l'engouement, du grand public pour l'époque médiévale n'a jamais été aussi grand en Europe, et dans le Pays de Vaud en particulier : on

ne compte plus les marchés et spectacles médiévaux et autres reconstitutions diverses d'une époque qui fascine d'autant plus nos contemporains que beaucoup d'entre eux ont l'impression de vivre dans un monde désenchanté. Dernier exemple en date, un spectacle consacré à Guillaume le Conquérant donné dans un cadre on ne peut plus idoine : la cour de l'abbatiale de Romainmôtier. Si le spectacle est avant tout théâtral, il ne manque pas de moments hauts en couleurs, notamment celui où des cascadeurs jouent une scène de bataille. Khany Hamdaoui, présentatrice à la Télévision Suisse romande du populaire jeu *Télé la question* !, et Jean-Luc Borgeat sont les deux acteurs principaux de cette saga historique. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ce dernier : « *J'aime que l'acte théâtral soit un travail de mémoire et me sentir investi d'une part de rêve. Cette période était d'ailleurs beaucoup moins obscure qu'on ne le croit en général.* » (24 heures, supplément week-end du 7 au 13 juillet). D'autant moins qu'elle a produit des joyaux comme l'abbatiale de Romainmôtier !

[Le spectacle est donné jusqu'au 14 août, dès 20 heures et par tous les temps ; billets Fr. 30.- et tarifs réduits Fr. 22.-, Fr. 39.- avec assiette découverte médiévale ! Location : 024 453 22 22]

Le Coin du Ronchon

Journaliste toi-même !

Echanges affables dans le petit monde de « ceux qui font la presse »

Beaucoup de gens aiment à dire – et nous nous y associons – que la lecture de *L'Hebdo* devrait se limiter à l' incontournable page des dessins de *Mix & Remix*, ensuite de quoi l'on peut refermer le journal et le jeter ou le coincer sous le pied d'une table bancale.

Voilà qui est certes assez méchant, mais ce n'est pourtant rien en comparaison de ce que peuvent écrire les chers confrères des rédacteurs de ce pauvre hebdomadaire. Après que ce dernier a organisé son « Forum des 100 qui font la Suisse romande », on a en effet pu lire dans une revue de la place une pleine page de fiel et d'ironie intitulée « Comment organiser votre petit forum de ceux qui comptent (avec cocktail réseautage) ». Morceaux choisis : « Sur 100 personnes, prenez-en 92 que vous citiez déjà en 1981 comme les espoirs qui allaient révolutionner la Suisse romande. Pour les huit qui restent, mettez : un DJ, une femme, un moins de 30 ans, un immigré, un copain, un artiste qui fuck Blocher, un cinéaste de gauche et un/une homosexuel/le. Optez pour une base de 20% de personnes des médias. Elles assureront la promotion de votre petite sauterie ainsi qu'un job pour l'avenir, on ne sait jamais. » Et aussi : « Les vieux, pro-européens, chro-

niqueurs rabâchés, mâles disponibles, hommes sachant placer le mot "réseau" en trois langues et dix fois dans la même phrase doivent avoir toutes leurs chances. » Ou encore : « Pour écrire les biographies de vos invités, désignez, pour chacun, son meilleur ami journaliste. [...] Rédigez d'avance les conclusions du forum et les dix propositions pour la Suisse romande : vous connaissez les invités depuis trente ans, vous savez ce qu'ils vont dire. »

Ces lignes perfides prennent tout leur relief lorsqu'on sait qu'elles ont paru dans *Saturne*, publication satirique fondée et dirigée par M^{me} Ariane Dayer, longtemps rédactrice en chef de *L'Hebdo* avant que son éditeur ne la persuade de réorienter sa carrière. M^{me} Dayer, dont les éditoriaux de l'époque puisaient autant dans le prêt-à-penser que ceux de son successeur, serait-elle en train de brûler ses anciennes idoles ? Ou simplement son ancien employeur ? Quoi qu'il en soit, elle ne semble pas avoir réussi à se débarrasser de tous les réflexes hérités de son passé : le site internet du journal *Saturne*, s'adressant à ses annonceurs, promet pour 2005 « davantage de rencontres avec ceux qui font la Suisse ». Encore les mêmes ?

LE RONCHON